

Maîtriser les relations avec les représentants du personnel

Sécuriser et renforcer les relations sociales

Code
510042

Durée
3 jours / 21 heures

Tarif Inter*
2 207 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PUBLIC

Responsables et fonctions RH -
Responsables des relations sociales

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Formation intégrant les dernières évolutions législatives

Acquisition des connaissances facilitée par les conseils personnalisés d'un formateur expert des relations sociales

Guide opérationnel pour les participants, enrichi de nombreux modèles, tableaux synoptiques et outils pratiques

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception

Objectifs pédagogiques

- Identifier le cadre juridique des relations sociales dans l'entreprise
- Distinguer le rôle et les moyens de chaque mandat
- Discerner le statut protecteur des institutions représentatives du personnel

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Identifier le cadre juridique des relations sociales dans l'entreprise

Adapter son système de relations sociales à l'entreprise

- Enjeux des élections professionnelles, délais
- Importance du protocole d'accord préélectoral
- Mise en place du CSE
- Organisations syndicales et représentativité
- Quel rôle pour le(s) représentant(s) de proximité ?
- Cas pratique : identifier les enjeux des élections professionnelles, déterminer la représentativité des organisations syndicales à partir d'exemples donnés par le formateur

Définir la négociation collective

- Avec qui négocier ? Thèmes de négociation obligatoire
- Règles de validité des accords collectifs
- Conséquences d'une absence d'accord, remise en cause des accords (perte de représentativité, dénonciation de l'accord...)
- Rôle des élus du CSE en l'absence de délégué syndical
- Jeu de rôle : simuler une réunion

Distinguer le rôle et les moyens de chaque mandat

de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Identifier le rôle de chaque institution

- Les attributions du CSE
- Information et consultation du CSE : quel contenu de la BDESE ? qui informer/consulter ?
- Directive CSRD et informations en matière de durabilité : les moyens de les obtenir et les vérifier, étendue du rôle consultatif
- Renforcement des prérogatives santé-sécurité et conditions de travail
- Quid de la CSSCT ?
- Cas d'expertise et délais prévus
- Droit d'alerte du CSE
- Attributions des différents mandats syndicaux : DS, RS au CSE et RSS
- Le conseil d'entreprise
- Les représentants de proximité
- Quiz : définir les possibilités d'intervention des IRP

Lister les moyens des représentants du personnel

- Moyens matériels et financiers : local, panneau, budget de fonctionnement, budget des activités sociales et culturelles
- Quid de l'utilisation des TIC (Internet, Intranet, réseaux sociaux...) ?
- Cas pratique : l'utilisation des moyens des représentants du personnel

Discerner le statut protecteur des institutions représentatives du personnel

Identifier les spécificités du statut et prévenir tout risque de contentieux

- Qu'est-ce qu'un salarié protégé ? qui est concerné ? pour quelle durée ?
- Droits et obligations des représentants du personnel : exercice du mandat, obligation de discrétion, secret professionnel
- Le délit d'entrave
- Quiz : identifier les spécificités du statut protecteur

Définir la procédure de licenciement des salariés protégés

- Comment exercer le pouvoir disciplinaire ?
- Procédure de rupture du contrat de travail d'un salarié protégé
- Limitations aux durées des mandats des élus du CSE
- Cas pratique : à partir de cas concrets, appréhender les problématiques récurrentes dans le domaine des relations sociales

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... _____

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

PARIS

- 21-22-23 Sep. 2026 – Session Garantie
- 12-13-14 Oct. 2026
- 30 Nov. & 1-2 Déc. 2026

A DISTANCE

- 21-22-23 Sep. 2026 – Session Garantie
- 12-13-14 Oct. 2026
- 30 Nov. & 1-2 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 12-13-14 Oct. 2026
- 30 Nov. & 1-2 Déc. 2026

BORDEAUX

- 12-13-14 Oct. 2026
- 30 Nov. & 1-2 Déc. 2026

CHAMBERY

- 12-13-14 Oct. 2026
- 30 Nov. & 1-2 Déc. 2026

GRENOBLE

- 12-13-14 Oct. 2026
- 30 Nov. & 1-2 Déc. 2026

LILLE

- 12-13-14 Oct. 2026
- 30 Nov. & 1-2 Déc. 2026

LYON

- 12-13-14 Oct. 2026
- 30 Nov. & 1-2 Déc. 2026

MARSEILLE

- 12-13-14 Oct. 2026
- 30 Nov. & 1-2 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 12-13-14 Oct. 2026
- 30 Nov. & 1-2 Déc. 2026

NANTES

- 12-13-14 Oct. 2026
- 30 Nov. & 1-2 Déc. 2026

NICE

- 12-13-14 Oct. 2026
- 30 Nov. & 1-2 Déc. 2026

NIORT

- 12-13-14 Oct. 2026
- 30 Nov. & 1-2 Déc. 2026

PAU

- 12-13-14 Oct. 2026
- 30 Nov. & 1-2 Déc. 2026

RENNES

- 12-13-14 Oct. 2026
- 30 Nov. & 1-2 Déc. 2026

ROUEN

- 12-13-14 Oct. 2026
- 30 Nov. & 1-2 Déc. 2026

STRASBOURG

- 12-13-14 Oct. 2026
- 30 Nov. & 1-2 Déc. 2026

TOULOUSE

- 12-13-14 Oct. 2026
- 30 Nov. & 1-2 Déc. 2026

TOURS

- 12-13-14 Oct. 2026
- 30 Nov. & 1-2 Déc. 2026